



Facture abusive du plombier

Par **Olivier224**, le **15/06/2013** à **21:48**

Bonjour,

J'avais une petite fuite d'eau au niveau du tuyau d'arrivée aux WC.

Le plombier est intervenu pendant un peu moins d'une heure chez moi. Facture finale : 885,04 euros.

La procédure normale est qu'il me fasse un devis que je dois accepter avant qu'il ne démarre les travaux. Dans mon cas, il a effectué les travaux sans m'informer que j'allais devoir m'acquitter d'un tel montant. Et après les travaux, il m'a demandé de signer un devis avec la mention manuscrite suivante : "devis reçu avant exécution des travaux". J'étais tellement estomaqué par le montant à régler que je n'ai pas eu la présence d'esprit de refuser de signer. D'ailleurs, la mention manuscrite a été écrite par le plombier lui-même (sans doute pour me faciliter la tâche[smile17]).

Quand je regarde le détail du devis, il y a un "raccord" à 197 euros (?) et une "remise au norme" (sic) à 456 euros ! De quoi s'agit-il ? Existe-t il des plombiers qui ne font pas des travaux dans les normes ?

Quels sont mes recours pour contester cette facture manifestement abusive ? Merci de votre aide.

Par **janus2fr**, le **16/06/2013** à **09:29**

Bonjour,

Le plus gros problème ici, c'est que vous avez accepté de signer le devis. Il va falloir démontrer que cette signature vous a été arrachée par la contrainte ou la ruse, pas facile...

Par **Olivier224**, le **16/06/2013** à **14:47**

La ruse du plombier pour me faire signer le devis est la suivante : une fois que les travaux sont terminées, il m'annonce qu'il aurait dû me faire signer le devis avant, "mais on ne va quand même pas tout redémonter". Devant une telle logique, je n'ai pu qu'acquiescer sans voir le piège.

Que puis-je faire ?

A quoi correspondent ces 456 euros de "remise aux normes" ?